



Contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire

IMPORTANT : À LIRE ATTENTIVEMENT

Cher client,

Le présent Contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire (« **CLUFS** ») contient des conditions générales supplémentaires concernant le logiciel dont la licence est concédée dans le cadre du Contrat de licence de l'utilisateur final (« **CLUF** ») conclu entre vous et Cisco Systems, Inc. ou ses sociétés affiliées et le ou les produits matériels décrits dans la présente (collectivement, le « **Contrat** »). Sauf disposition contraire énoncée dans le présent contrat, les termes portant la majuscule auront la même signification que dans le Contrat de licence de l'utilisateur final. Dans la mesure où il existe un conflit entre le Contrat de licence de l'utilisateur final et le présent Contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire, le présent Contrat aura préséance.

En téléchargeant, en installant ou en utilisant le logiciel, vous acceptez de vous conformer aux conditions du présent Contrat de licence d'utilisateur final supplémentaire.

CONDITIONS DE LICENCE SUPPLÉMENTAIRES POUR : Forfait de matériel à la demande (l'« **Abonnement** »)

Tableau 1. AUTORISATION DE PRODUITS :

Produits	Type de licence	Durée de la licence
<ul style="list-style-type: none"> • Terminaux admissibles avec logiciel de terminaux de collaboration • Téléphones admissibles avec micrologiciel de téléphone multiplateformes ou micrologiciel compatible CUCM 	Matériel couvert	Abonnement

DÉFINITIONS :

- Le « **Matériel couvert** » désigne l'équipement ou les périphériques de marque Cisco indiqués dans la fiche technique fournie par Cisco ou par une source approuvée.

DROITS ET RESTRICTIONS DE LICENCE GÉNÉRAUX SUPPLÉMENTAIRES :

- **Aperçu de l'abonnement**

L'abonnement vous permet de posséder et d'utiliser le matériel couvert avec les fonctionnalités logicielles. L'abonnement vous fournit les éléments suivants :

Doc contrôlé. # EDCS-18387650 Ver: 1.2 Dernière modification: Mer.29 janv.10: 05: 02 PST 2020
 CISCO PUBLIC INFORMATION, HWAAS SEULA Final_v1.2.docx

- Propriété du ou des modèles de matériel couvert avec des droits restreints sur sa fonctionnalité, tel que défini dans le présent document.
 - Fonctionnalités supplémentaires du matériel couvert, à condition que votre abonnement reste actif.
 - Le soutien matériel et logiciel pour le matériel couvert, à condition que votre abonnement reste actif.
- **Durée initiale, renouvellements et modifications des frais**

L'abonnement est composé d'une durée initiale suivie de renouvellements automatiques d'un an (« Périodes de renouvellement »), à moins que i) vous avisiez une source approuvée par écrit, au moins trente 30 jours avant la fin de la durée en vigueur, de votre intention de ne pas le renouveler ou que ii) vous ou votre source approuvée ayez indiqué sur la commande, au moment de l'achat initial, de ne pas vous inscrire au renouvellement automatique de l'abonnement.

Votre source approuvée vous avisera dans un délai raisonnable avant les périodes de renouvellement si les frais ont été modifiés. Les nouveaux frais s'appliqueront pour la prochaine période de renouvellement, à moins que vous nous avisiez rapidement par écrit, avant la date de renouvellement, s'il y a lieu, que vous n'acceptez pas les nouveaux frais. Dans ce cas, l'abonnement prendra fin au terme de la durée en vigueur.

La durée initiale de l'abonnement commence à la date sélectionnée et se prolonge pendant toute la durée indiquée sur la commande.

- **Transfert de propriété et fonctionnalités restreintes pour le matériel couvert sans abonnement**

La propriété du matériel couvert vous est transférée selon les conditions de vente standard de Cisco pour le matériel. Le matériel couvert peut uniquement être utilisé *pour faire ou recevoir des appels ou participer à des réunions (le cas échéant)* lorsqu'un abonnement est actif.

- **Soutien pour le matériel couvert**

Pendant votre abonnement, le soutien pour le matériel couvert sera fourni conformément au service de niveau de base Cisco :

https://www.cisco.com/c/dam/en_us/about/doing_business/legal/service_descriptions/docs/cisco-base-level-service.pdf.

- **Limites de responsabilité**

Limites de responsabilité. À l'exception de tout montant dû à Cisco pour l'abonnement, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties pour toute réclamation liée au présent contrat, à votre commande ou l'abonnement, ou découlant de l'un ou l'autre de ces éléments, ne doit pas dépasser, globalement, les frais versés à Cisco pour l'abonnement dans les douze (12) mois précédant le dernier événement ayant engagé la responsabilité. En aucun cas l'une ou l'autre des parties ne sera tenue responsable i) des dommages indirects, accessoires, punitifs, particuliers ou consécutifs; ii) de la perte ou de la corruption de données, ni de l'interruption des activités ou de la perte de contrats; c) de la perte de revenus ou de profits, d'atteinte à la réputation ou de la perte de ventes ou d'économies prévues. Cette limitation de responsabilité s'applique en ce qui concerne les réclamations au titre de la garantie, les réclamations contractuelles, les réclamations en responsabilité délictuelle, les réclamations en matière de violation des

droits d'auteur et dans toute autre situation, même si l'une ou l'autre des parties a été informée de la possibilité de tels dommages. Rien dans le présent article ne limite ni n'exclut les responsabilités, quelles qu'elles soient, ne pouvant pas être limitées ou exclues en vertu de la loi en vigueur. Cette limitation de responsabilité est cumulative et non par incident.

DROITS ET RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES :

- **Restrictions géographiques**

L'abonnement est actuellement offert pour l'achat et le déploiement uniquement aux États-Unis.